

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 52

Artikel: L'information des ménagères à la radio

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'information des ménagères à la radio

(Suite de la page 1)

Donnez-nous vos idées, faites-nous part de vos désirs, vous nous aiderez à vous informer, à vous rendre service dans le sens sou-

haité. D'avance, nous vous remercions de renvoyer le questionnaire ci-dessous à : Mme Nicod-Robert, rédaction de « Femmes suisses », Le Lendard, 1093 La Conversion

Questionnaire

1. a) Ces diverses rubriques (informations sur le marché, recettes, jardinage) vous intéressent-elles (Soulignez la rubrique qui vous paraît la plus importante) OUI - NON
b) Quels autres problèmes aimeriez-vous voir traiter ?
c) Des indications de prix vous intéressent-elles ? OUI - NON
d) En tiendriez-vous compte lors de vos achats ? OUI - NON
2. a) Préférez-vous être informée : chaque jour (Biffez ce qui ne convient pas) plus longuement et moins souvent
b) L'heure choisie (7 h. 45) vous paraît-elle bonne ? OUI - NON
3. La forme donnée à l'émission vous paraît-elle : satisfaisante (Biffez ce qui ne convient pas) trop sérieuse trop fantaisiste
4. Quel nom donneriez-vous à cette émission ?
5. a) Désirez-vous pouvoir poser des questions afin d'être renseignée sur ce qui vous intéresse spécialement ? OUI - NON
b) Aimeriez-vous avoir la possibilité de recevoir le texte des recettes données ? OUI-NON
c) Si oui : sur simple carte - par téléphone (Biffez ce qui ne convient pas)

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :

Terraux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

INDE

L'éducation des filles

Dans l'Etat de Rajasthan, les filles qui suivent régulièrement l'école primaire recevront une prime de 5 roupies par mois, les élèves des écoles moyennes 40 roupies et les institutrices qui enseignent à la campagne, une allocation de 15 roupies. On espère augmenter, par ce moyen, le nombre des filles qui suivent une école.

Une différence presque insurmontable existe depuis des siècles entre l'instruction des garçons et des filles. Afin de promouvoir l'éducation de ces dernières par tous les moyens possibles, le gouvernement indien a formé un « Conseil national pour l'éducation des femmes », ASF

AU PAYS DU ROI DES ROIS

du 1er au 18 mars 1965

Magnifique aventure : la Commission de la femme des Nations Unies avait été invitée à siéger en Iran, aussi est-ce à Téhéran que la dix-huitième session a été ouverte, le 1er mars par S. M. l'Impératrice. Sur vingt et un pays qui sont représentés, par rotation à la commission, dix-huit étaient présents lors de l'ouverture. La princesse Ashraf, présidente du Conseil des femmes iraniennes, fut élue présidente de cette session.

L'ordre du jour était extrêmement chargé étant donné qu'il s'est écoulé deux ans depuis la dernière session :

Les femmes usent-elles largement des droits politiques qui leur sont reconnus dans la plupart des pays ? Hélas non ! elles sont représentées dans les gouvernements locaux, mais trop peu nombreuses dans les parlements.

Une série de résolutions engagent les organisations non-gouvernementales et les gouvernements à coopérer et, avec l'aide du Secrétariat de l'ONU, à développer toujours plus l'éducation civique des femmes et leur intérêt pour les affaires publiques ; un projet de Convention contre la discrimination à l'égard des femmes a été élaboré, le Secrétariat l'enverra aux gouvernements membres pour consultation.

L'assistance technique des Nations Unies devrait travailler systématiquement au progrès des femmes dans les contrées qui se développent, grâce à des séminaires, des assemblées, des publications, des conférences, des programmes de « planning familial », etc.

Le statut de la femme dans le droit de famille n'est pas assez connu ; il existe sur ce point de grandes inégalités entre les pays, il faudrait demander aux pays membres d'établir des conditions égales entre les deux sexes, notamment dans le cas de divorces et dissolution du mariage.

L'Organisation du travail poursuit ses efforts en faveur des droits économiques féminins ; il semble que, par le monde, la

concentration de la main-d'œuvre féminine dans les emplois les moins qualifiés soit moins accusée que jadis, mais il faut lutter sans cesse pour maintenir les avantages économiques obtenus et progresser.

Il serait intéressant de publier tous les deux ans le relevé des améliorations apportées dans les textes de lois nationales, grâce aux recommandations de la Commission.

Les rapports de l'Unesco permettent de constater aussi que dans les régions industrielles, les possibilités d'éducation technique pour les filles se sont accrues, mais en Afrique, et dans d'autres vastes contrées, l'instruction et la formation professionnelle ont grand-peine à se répandre, à cause de la pénurie d'enseignants et ce sont les garçons qui bénéficient de ces avantages d'abord.

La Commission a constaté, avec satisfaction, que la moitié des pays membres envoie les informations qu'elle réclame et que les gouvernements tiennent compte de mieux en mieux des recommandations formulées. Parmi les problèmes qui relèvent de la Commission des droits de l'homme et qui concernent aussi la Commission de la femme, citons la situation des enfants illégitimes et celles des enfants de divorcés, et la situation de la femme devant les pouvoirs judiciaires.

Diverses questions devront être prises en considération lors de la neuvième session, en dehors des questions permanentes. Ce sont, entre autres, droits et devoirs des parents, en droit privé, effets du « planning familial » sur le statut des femmes, crèches et garderies d'enfants, etc.

Les délégués à la Commission, surchargés de problèmes à étudier, réclament au Conseil économique et social qu'on revienne au système de session annuelle. Un espace de deux ans entre les rencontres est trop long, trop de travail s'accumule et tout progrès se trouve ralenti. Sauf invitation spéciale, la Commission souhaite se réunir à Genève l'an prochain.

* * *

Les femmes iraniennes, accueillantes, ont tout mis en œuvre pour faciliter la tâche de leurs invitées, pour leur offrir toutes les conditions de confort et d'agrément : invitations dans les palais des ambassades et dans des palais particuliers, visite des trésors du palais Gulistan et des bijoux de la couronne, excursions à Chiraz, Ispahan, Persépolis, coups d'œil dans d'humbles villages où des hommes et des femmes vivent encore comme dans les siècles passés, et emplettes dans les marchés et bazars, où des artisans offrent encore des objets de bois et de métal confectionnés selon leurs traditions artistiques.

Heures trop brèves ravies à l'horaire serré des séances.

Condensé de « International Women's News » mai 1965

L'animatrice de jeunesse

Elle dirige des centres de loisirs, des maisons et des foyers de jeunes, des centres de culture, des sociétés de paroisse, des colonies de vacances.

APTITUDES REQUISES

La future animatrice doit s'intéresser à la jeunesse, l'aimer, posséder une certaine expérience du travail parmi les jeunes, une certaine autorité naturelle, de la fermeté, un caractère gai et enthousiaste, de l'imagination, de l'allant, de la patience, de la souplesse, et une bonne santé physique et morale.

Formation nécessaire avant les études : après test psychologique préalable, un ou des stages probatoires d'une durée minimum de trois mois, sous la direction d'une personne qualifiée, dans un établissement désigné par la direction de l'école choisie (centre de loisirs ou colonie de vacances).

Diplômes antérieurs : baccalauréat, diplôme de culture générale ou de fin d'études secondaires ou d'école de commerce, certificat de fin d'apprentissage ou autre titre de qualification professionnelle. (Des examens d'admission sont prévus pour les candidates qui ne possèdent pas les titres requis ou jugés équivalents.)

ÉCOLES

A Genève : Ecole d'animateurs de jeunesse de l'École d'études sociales.

A Lausanne : Cours pour animateurs de jeunesse du Centre de formation d'éducateurs spécialisés de l'École d'études sociales et pédagogiques.

ÉTUDES

A Genève :

Age d'admission : 20 ans révolus.

Durée des études : 2 ans.

Programme des cours : théorie : psychologie, sociologie, pédagogie et branches de culture générale, notions d'administration. Pratique : initiation artistique, technique d'animation, travaux manuels, sports, jeux, visites d'établissements, contacts avec des services sociaux, cours sur l'éthique de l'animatrice de jeunesse, notions de premiers soins, cours de cadres CEMEA (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active). Cours facultatifs de musique, rédaction, élocution, correspondance ou théologie. En tout, trois semestres d'études théoriques et pratiques, et des stages de formation et perfectionnement.

Diplôme : après travail de fin d'études.

Coût des études : 1000 fr., et 20 fr. de finance d'inscription. Possibilité d'obtenir une bourse d'études et d'entretien.

A Lausanne :

Age d'admission : 19 à 30 ans (dégrégations réservées).

Durée des études : 10 mois de cours, 12 mois de stages et 1 an de pratique professionnelle rémunérée.

Début en septembre. Inscription : 1er mars.

Programme : Sociologie, droit, anatomie, hygiène, psychologie, psychopathologie, pédagogie générale et spéciale, observation, travaux manuels, éducation artistique et physique, dactylographie, technologie alimentaire, stages d'information, conférences, entretiens, cours

spéciaux (CEMEA) (Macolin), éducation en milieu ouvert.

Diplôme : après travail de fin d'études.

Coût des études : 3000 fr. pour les 10 mois de cours, le logement et les repas en internat. Pendant les stages, les élèves sont nourries et logées, et reçoivent un argent de poche.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : les possibilités d'engagement sont très bonnes en ce moment, puisque la profession est toute récente et que les centres de loisirs, les centres de culture, les paroisses et les colonies de vacances ont tous besoin d'animatrices ou d'animateurs de jeunesse.

Perspectives d'avenir : l'animatrice de jeunesse peut trouver des postes intéressants, soit comme aide, collaboratrice ou directrice dans des centres de loisirs, des maisons et des foyers de jeunesse, des centres de culture, des sociétés de paroisse ou des colonies de vacances.

L'offre : un métier passionnant (une vocation), dans une ambiance jeune et saine, au grand air. Travail varié. De grandes satisfactions morales. Une profession attachante, vivante, vivifiante.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : celui des établissements qui engagent (en principe, horaires des institutrices).

Congés : idem.

Salaires : il varie entre 900 et 1200 fr. par mois.

Avantages sociaux : ceux des établissements qui engagent.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 3, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - TÉL. (039) 2 69 95



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

COMMUNIQUÉ

Sous le patronage de la « Tribune de Caux »

Pentecôte à Londres

pour 310 fr.

Départ en avion spécial, de Bâle, vendredi soir, le 4 juin.

Retour le lundi 7 juin en fin d'après-midi (correspondance assurée pour tous les trains).

Le prix comprend, outre le voyage dans un avion Dart-Herald confortable et rapide, les frais de séjour à Londres, un tour de la ville en autocar, l'occasion de visiter des maisons typiquement londonniennes, une place au Théâtre de Westminster (traduction simultanée par écouteurs à disposition) pour la remarquable pièce historique « Mr Wilberforce M.P. ». Cette pièce retrace les péripéties de la lutte menée pendant vingt ans par le plus jeune député au Parlement pour l'abolition de l'esclavage.

Pour ceux que cela intéresse : possibilité de prendre part à une conférence pour éducateurs de tous les pays d'Europe.

Le programme détaillé peut être obtenu en le demandant par écrit à l'adresse suivante : « Tribune de Caux, voyage à Londres, case postale 1000 Lausanne 5, ou téléphone (021) 23 86 04.

Inscriptions jusqu'au lundi 31 mai, dernier délai.

Seront considérées comme définitivement inscrites les personnes ayant versé le prix de leur voyage au CCP 10 - 25366, « Tribune de Caux ».